

Initiatives ministérielles

lien d'amitié qui unit nos communautés linguistiques et culturelles. La diversité de notre pays nous enrichit tous.

Nous célébrons cette diversité, mais il faut également reconnaître que nous avons bien des choses en commun. Nous partageons les mêmes problèmes, les mêmes espoirs et les mêmes aspirations et nous devons nous rassembler, afin de relever les défis qui nous attendent tous.

En l'occurrence, il ne s'agit pas de savoir qui aime le Canada ni qui l'aime davantage, mais bien de déterminer le type de Canada que nous voulons. Il s'agit de créer un Canada où règnent l'égalité, l'harmonie et la justice sur le plan socio-économique. L'élaboration d'une Constitution qui reflète nos valeurs et redresse les injustices historiques est un élément essentiel de la création de ce type de Canada. Ce n'est, cependant, qu'un seul élément parmi plusieurs, et je tiens à dire à la Chambre aujourd'hui, alors que nous nous appliquons à procéder à une réforme constitutionnelle, que nous devons travailler assidûment avec ce comité, afin de déterminer s'il est possible de sortir de l'impasse constitutionnelle dans laquelle nous nous trouvons. Grâce à la volonté politique voulue, je suis persuadée que nous pouvons le faire; il suffit que le gouvernement et tous les partis fassent preuve d'initiative.

Cependant, il ne faut pas, d'un autre côté, perdre de vue les autres questions. Il s'agit de faire disparaître du Canada la pauvreté, les banques d'alimentation et les soupes populaires. Il faut continuer à déployer tous les efforts voulus afin de parvenir à une véritable justice économique et au plein-emploi, d'établir un régime fiscal équitable, de mettre un terme à la violence contre les femmes et de faire avancer la cause de la paix et du développement international. Enfin, nous devons nous regrouper pour faire en sorte que le monde que nous laissons à nos enfants ne soit pas ravagé par la pollution.

Je souscris à la motion du premier ministre, et je tiens à dire à la Chambre qu'il faut rédiger une constitution qui reflète exactement le Canada, tel qu'il est. Faisons en sorte de créer un Canada uni, un Canada compatissant, un Canada qui s'adresse à tous les Canadiens.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je suis désolé de ne pas avoir eu la possibilité de m'entretenir avec mon collègue d'en face. Au cours de bon nombre de nos débats, notamment durant des journées d'opposition et à l'occasion de bien d'autres débats récemment, lorsque vient le temps des discours de 20 minutes, les partis ou les députés peuvent, s'ils le souhaitent, diviser leur discours entre deux députés qui auront alors dix minutes chacun, et on prévoit des dispositions semblables pour la période réservée aux questions et aux observations qui suit.

Je me demande si la Chambre serait disposée à procéder de cette façon en l'occurrence. Ainsi, chaque parti serait libre de donner à son représentant 20 minutes ou de diviser cette période entre deux députés. Si, en fait, la Chambre est prête à accepter cela, nos deux premiers orateurs pourraient alors se partager la période prévue.

M. Gauthier: Monsieur le Président, nous approuvons certainement cette suggestion, comme nous le faisons depuis déjà quelques années. J'aimerais que les députés qui divisent la durée de leur intervention en deux discours de dix minutes, suivi chacun d'une période de questions de cinq minutes, nous en avisent dès le début de leur intervention afin que la présidence et tous les députés soient au courant.

M. le Président: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

[Français]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, bien sûr en ma qualité de. . .

M. le Président: Suite à la remarque de l'honorable député d'Ottawa—Vanier, le ministre pourrait-il nous donner une indication à savoir s'il désire prendre la parole 10 ou 20 minutes?

M. Valcourt: C'est un sujet intéressant sur lequel on pourrait parler des heures, mais je vais prendre 10 minutes, monsieur le Président.

Bien sûr, en ma qualité de député de Madawaska—Victoria, député du Nouveau-Brunswick, en ma qualité de membre de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick, et francophone, un francophone intéressé à la progression et à l'épanouissement des langues, des communautés de langues officielles au pays, et comme citoyen intéressé à l'aménagement d'un ordre constitutionnel qui permette un juste équilibre entre le besoin d'un gouvernement national fort et une pleine participation des partenaires fédéraux aux affaires nationales, il me fait plaisir aujourd'hui d'appuyer la motion qui est devant cette Chambre visant à créer ce comité spécial pour renvoyer dans le domaine public la discussion qu'engendre l'initiative prise par le premier ministre du Nouveau-Brunswick la semaine dernière, M. McKenna.

Monsieur le Président, j'écoutais tout à l'heure notre premier ministre parler de la question qui intéresse tant de Canadiens et tant de Canadiennes aujourd'hui, de même que beaucoup de jeunes Canadiens et Canadiennes. J'étais dans la république du Madawaska hier, à Edmundston, au pays des Brayons, et une petite fille de 14 ans me relatait que dans leur école, ils avaient à traiter de la question du bilinguisme, et elle me faisait part d'une présentation qu'elle faisait. Et c'est un enfant, une petite